

BORDEAUX



COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Caudéran

Lundi 22 janvier 2024, Théâtre de la Pergola

Etaient présents :

- 190 habitants et habitantes
- Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux
- Pascale Bousquet-Pitt, Maire-adjointe du quartier Bordeaux Caudéran
- Tiphaine Ardouin, Adjointe au Maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective
- Didier Jeanjean, Adjoint au Maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés
- Marc Etchverry, Adjoint au maire chargé de la sécurité, la prévention de la délinquance et la médiation
- Les services de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole

Vous pouvez revoir le conseil de quartier dans son intégralité en suivant le lien :

[Conseil de quartier de Caudéran - 22 janvier 2024 - YouTube](#)

SOMMAIRE

INTRODUCTION DE PIERRE HURMIC, MAIRE DE BORDEAUX	2
INTRODUCTION DE PASCALE BOUSQUET-PITT, MAIRE-ADJOINTE DU QUARTIER DE CAUDÉRAN.....	2
LA DEMOCRATIE PERMANENTE A L'ECHELLE DE LA VILLE	3
TEMPS D'ECHANGES	4
LA NATURE EN VILLE.....	5
TEMPS D'ECHANGES	6
CONCLUSION	7

INTRODUCTION DE PIERRE HURMIC, MAIRE DE BORDEAUX

Pierre Hurmic adresse ses vœux de réussite et de bonheur à tous les habitants de Caudéran pour l'année 2024. Le quartier de Caudéran est concerné par tous les projets emblématiques de Bordeaux en matière de reconquête végétale, notamment dans les îlots de chaleur urbains. Ainsi, la rue Chaigneau est devenue la 40^e Rue aux Enfants de la ville de Bordeaux, soit un dispositif permettant de renaturer et réduire la circulation sur les voies situées à proximité des écoles.

Par ailleurs, le Bus Express fonctionnera à compter de juillet 2024. Autour du tracé, 265 arbres supplémentaires seront plantés par rapport au projet initial. En outre, la place Ozanam, la place du square Armand Faulat et la place Julien-Fernand Vaubourgoin seront végétalisées.

Depuis 2020, la mairie de Bordeaux développe les outils de démocratie locale afin de consulter les habitants le plus souvent. Avec les budgets participatifs, les habitants peuvent solliciter une aide de financement pour conduire les projets qui leur tiennent à cœur, l'enveloppe totale étant de 2 M€ en 2024.

Un autre outil voté a été entériné en 2023, à savoir le droit d'interpellation citoyenne. Il permet aux citoyens de demander à la mairie d'inscrire un sujet à l'ordre du jour du conseil municipal dès lors que le seuil de 4 000 demandeurs est franchi.

La mairie a également demandé aux habitants leur point de vue sur la modification d'une artère importante, l'avenue Louis Barthou. Elle s'est appuyée sur différents outils, dont le comptage des voitures et des vélos dans les rues impactées par le projet, les enquêtes sur site auprès des habitants et une enquête en ligne, dont les résultats sont les suivants¹ :

- 646 votes exprimés ;
- projet bénéfique : 55,8 % ;
- aménagement amélioré : 8,8 % ;
- projet inutile : 13,3 % ;
- projet trop contraignant : 21,9 %.

Chacun doit accepter les résultats de cette consultation démocratique et citoyenne.

INTRODUCTION DE PASCALE BOUSQUET-PITT, MAIRE-ADJOINTE DU QUARTIER DE CAUDÉRAN

Pascale Bousquet-Pitt adresse à son tour ses meilleurs vœux aux habitants de Caudéran et fait le point sur les sujets suivants :

- livraison prochaine de la station Legrand Lebrun du Bus Express ;
- rénovation à venir du parking gratuit de la rue Delattre de Tassigny ;
- bilan favorable des nouvelles propositions de lignes 73 et 51 ;
- bon démarrage des services Flex Aero et Flex Night ;
- succès du dispositif de voitures en autopartage Citiz ;
- inauguration du square Samuel Paty en octobre dernier ;
- renommage de la place des Martyrs de la Résistance en place Germaine Tillion, résistante et déportée et panthéonisée en mai 2015 ;
- projet de bassin nordique à Stéhélin : résultat prochainement du concours d'architecture (marché public) ;

¹ Les chiffres définitifs seront présentés dans le bilan de l'expérimentation.

- installation de caméras de vidéoprotection dans le secteur Stéhélin ;
- place Ozanam : fin des travaux prévue au milieu du printemps ;
- Place Lehu et square Armand Faulot : poursuite des travaux de végétalisation renforcée ;
- cours buissonnières : livraison des travaux de l'école maternelle Jean Cocteau et de l'école élémentaire Raymond Poincaré ;
- Rues aux Enfants : déploiement du dispositif dans tous les secteurs qui le permettent ;
- réouverture du club senior Gelé de Francony - rue Laporte en juin 2023.

La piscine de Stéhélin rouvrira cet été si la chaudière redémarre. Si cette dernière s'avère inutilisable, de plus amples travaux devront être engagés étant donné la vétusté de l'infrastructure.

LA DEMOCRATIE PERMANENTE A L'ECHELLE DE LA VILLE

Tiphaine Ardouin, Adjointe au Maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective

La démocratie permanente découle de la nécessité de faire vivre la démocratie entre deux élections municipales. Elle est supportée par différents dispositifs :

- le dialogue citoyen ;
- les initiatives des habitants.

En outre, un grand dialogue citoyen a lieu tous les deux ans afin de travailler avec les habitants sur les sujets à enjeux et complexes. La phase d'effervescence du Grand dialogue citoyen relatif à l'urgence climatique s'est appuyée sur les conseils de quartier, la tournée de la démocratie permanente, des ateliers et les contributions en ligne. Ces contributions se sont notamment traduites dans un mandat donné à une convention citoyenne de 100 citoyens de Bordeaux volontaires et tirés au sort.

Actuellement, cette convention travaille sur la question "A Bordeaux, comment mieux agir collectivement pour nous adapter à l'urgence climatique ?". Elle remettra son rapport à la mairie le 9 février 2024 et pourra interpeller les entreprises, les associations et tous les acteurs du territoire dans le but d'aboutir à des propositions concrètes. L'intégralité des données ainsi recueillies alimentera les politiques de la ville.

Les autres dispositifs sont :

- le budget participatif
- l'observatoire de la démocratie permanente : 30 volontaires tirés au sort avec la possibilité de se porter volontaire sur participation.bordeaux.fr ;
- Bordeaux Facilite les Initiatives Citoyennes : soutien technique, réglementaire, logistique et financier aux initiatives des habitants sur des sujets très divers ;
- l'interpellation citoyenne : en un mois, 20 propositions d'interpellation ont déjà été reçues, concernant différents sujets d'intérêt général.

TEMPS D'ÉCHANGES

- **Initiatives citoyennes**

« *Quel accompagnement est-il prévu pour les petits projets proposés par les habitants ?* »

Tiphaine Ardouin indique que toutes les informations nécessaires sont disponibles sur la plateforme « participation.bordeaux.fr ». Elle peut également être sollicitée à l'adresse suivante : tiphaine.ardouin@mairie-bordeaux.fr.

- **Stationnement**

« *Une nouvelle votation pourrait-elle remettre en cause le sondage effectué en 2021 concernant le stationnement de la rue du Grand Lebrun et d'une partie de la rue de l'École Normale ?* »

Pascale Bousquet-Pitt explique qu'afin de traiter les poches de stationnement non régulées, dont celles de Caudéran, un travail a été engagé avec les mairies de quartier et Bordeaux Métropole. Les habitants de la rue de l'École Normale n'ont pas été sondés, car il n'existait pas de places de stationnement à l'époque du sondage.

Un article de l'infolettre à venir portera sur ce sujet. Concernant le petit parking de la rue du Grand Lebrun, l'exclusivité de l'usage promise aux riverains s'avérait illégale. Cette rue ne comportera plus aucune place de stationnement. Par ailleurs, la mairie prévoit la création de places dans la rue de l'École Normale. En tout état de cause, il n'est pas envisagé de revenir sur les votations négatives passées, hormis en cas de forte mobilisation des riverains concernés.

- **Lignes de bus**

« *Autrefois, le bus 16 passait par le centre de Bordeaux. Il était pratique pour les personnes âgées. Ce bus circule désormais en périphérie de Bordeaux.* »

Pascale Bousquet-Pitt s'est mobilisée pour le maintien du tracé de la ligne 16, mais n'a pas obtenu gain de cause. Les dessertes les plus centrales sont Mériadeck, l'Hôtel de Ville et le Palais de Justice.

- **Entretien de l'espace commun**

« *J'observe une inégalité de traitement des rues en matière de propreté. Les feuilles qui jonchent les trottoirs sont une source d'accidents. La rue Robert D'Ennery, par exemple, est bien entretenue. En revanche, le secteur des écoles n'est pas bien entretenu.* »

Pascale Bousquet-Pitt souligne que, dans 80 % des cas, les problèmes de propreté des rues dépendent non pas de la métropole, mais des riverains qui sont responsables de l'entretien de leur pied de façade ainsi que du trottoir au droit de chez eux. Un travail conséquent a été engagé sur la sensibilisation des habitants à leurs devoirs en matière d'entretien. Les agents sont présents sur le terrain. Une brigade contre les incivilités sera créée prochainement.

Marc Etcheverry ajoute que le lancement de cette brigade de 40 à 50 agents, dont 10 policiers municipaux, est prévu pour la mi-2024. La nouvelle brigade pourra effectuer des verbalisations pour les nuisances sonores, les déjections canines, les dépôts sauvages, etc. Elle sera également appuyée par l'équipe de vidéoprotection.

« Les poubelles doivent-elles être rentrées au domicile ? La règle semble varier selon les rues. »

Pascale Bousquet-Pitt indique que les règles sont les mêmes pour tous et que des actions « rentrez vos bacs » ont été relancées sur cette question de civisme.

- **Concertation avec les habitants**

« Les consultations en ligne souffrent d'un manque de communication en amont. L'outil informatique n'est pas accessible à tous. »

« La concertation relative à l'avenue Louis Barthou a recueilli seulement 656 votes sur 50 000 habitants. Les commerçants, pour leur part, ont recueilli 4 670 signatures en défaveur de la mise en sens unique de cette avenue. J'utiliserai donc le dispositif d'interpellation citoyenne. »

« Il nous faut un outil permettant de consulter le plus grand nombre d'habitants concernés par un projet, voire la totalité des habitants de Caudéran. »

« Pourquoi le conseil de proximité a-t-il disparu ? »

Tiphaine Ardouin fait savoir que la mairie se rapprochera de l'association de commerçants.

Didier Jeanjean précise que l'association a été reçu début novembre et qu'il lui a été proposé de prendre part à la concertation notamment en élaborant conjointement un questionnaire « clientèle », en posant les affiches d'information sur l'enquête... La mairie attend toujours une réponse des commerçants aux propositions qu'elle leur a formulées voici 2 mois et demi.

« Nous n'avons pas donné suite à l'invitation de Monsieur Jeanjean, car les habitants de Caudéran se sont déjà exprimés à travers une pétition démocratique validée par voie d'huissier. »

Didier Jeanjean souligne que la consultation passe aussi par les actions de comptage et par la rencontre avec les habitants et les personnes de passage.

Tiphaine Ardouin insiste sur la nécessité pour le plus grand nombre de participer aux espaces démocratiques : convention citoyenne, balades urbaines, conseils de quartier, concertations en ligne, etc. L'essentiel est de diversifier les canaux. Cependant, l'intégralité des habitants ne pourra jamais être consultée, comme en témoigne l'abstentionnisme aux élections majeures du pays. La mairie a fait le choix d'interroger les habitants sur des projets particuliers. Ce dispositif ne remplace pas le conseil de proximité. Toutefois, d'autres espaces de participation ont été mis en place en parallèle.

LA NATURE EN VILLE

Didier Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés

Le programme de nature en ville de Bordeaux s'articule autour de 4 principes : protéger, renaturer, participer et expérimenter. Deux approches président les travaux engagés dans ce domaine :

- changer : la voiture sera toujours nécessaire, mais sa place dans la ville doit être réorganisée ;
- partager : 75 % de la voirie est occupé par la voiture, qui transporte seulement moitié des usagers.

Un budget conséquent est affecté à Caudéran au regard de son aménagement particulier. La stratégie de nature en ville vise en premier lieu les écoles, l'axe structurant du quartier, puis les boulevards. A Caudéran : un travail porte notamment sur les îlots de fraîcheur et la création d'une sorte de charpente verte en hauteur et de corridors reliant les îlots. De plus, tous les parcs de Bordeaux seront retravaillés à l'aune de la notion d'accessibilité d'ici à 2026.

Un travail concerne également la plantation d'arbres sur le tracé du Bus Express. En outre, tous les espaces sans usage, comme la place Ozanam, doivent être repensés. D'autres travaux ont pour objectif l'extension des jardins et parcs, comme à la place Lehu et au square Armand Faulat. A terme, des brumisateurs seront déployés dans tous les parcs.

TEMPS D'ECHANGES

- **Compostage**

« Le syndic de mon immeuble a demandé un bac de compostage. La ville n'a pas répondu favorablement à cette demande, au motif que l'enceinte de l'immeuble n'est pas clôturée. »

« Avez-vous des réponses aux initiatives proposées pour l'installation de points de compostage ? »

Pascale Bousquet-Pitt indique que le compostage alimentaire relève du périmètre de Bordeaux Métropole, qui mettra en place des dispositifs en cours d'année. L'installation d'un point d'apport volontaire nécessite un réaménagement complet de la zone.

- **Ilots de fraîcheur**

« A Agen, des brumisateurs sont installés tous les 20 mètres de la grande avenue, ce qui est très utile en été. »

« En période de canicule, les parcs devraient fermer plus tardivement. »

« L'été dernier, les trois brumisateurs installés au parc de Lussy sont restés dans leur emballage. Il a néanmoins fallu attendre décembre pour voir leur emballage être retiré. »

Didier Jeanjean fait savoir que la mise en service de ces brumisateurs est prévue pour l'été 2024. Par ailleurs, la mairie a analysé la prolongation d'ouverture des parcs en période de canicule. Il en ressort que la fréquentation des parcs chute à la tombée de la nuit. La phase d'étude se poursuit néanmoins.

- **Propreté**

« A proximité de la rue Maurice Druon, un conteneur enterré n'a pas été relevé depuis un an. La mairie et la métropole ne réagissent pas à mes signalements. En conséquence, les papiers volent partout autour du conteneur. »

Pascale Bousquet-Pitt explique que la mairie de quartier a déjà répondu à plusieurs reprises à ce sujet. Ce conteneur appartient à un bailleur social ; qui peine à identifier une entreprise de maintenance. Bordeaux Métropole et ce bailleur sont sensibilisés à la problématique de propreté.

- **Pollution sonore**

« *Les outils d'entretien des espaces verts ne répondent à aucune norme et sont une source majeure de pollution sonore. Parfois, les agents de la métropole les utilisent dès 6 heures du matin.* »

Didier Jeanjean relève que Bordeaux Métropole renouvelle l'ensemble de son parc pour le remplacer par des engins électriques moins bruyants. En cas de soufflage à 6 heures du matin, les habitants ne doivent pas hésiter à prévenir la mairie de quartier. Après enquête, il apparaît souvent que ce sont des jardiniers qui interviennent sur des propriétés privées qui sont à l'origine du bruit.

- **Avenue Louis Barthou**

« *Pourquoi le sens unique a-t-il été mis en place dans l'avenue Louis Barthou ?* »

Didier Jeanjean liste les motifs suivants :

- la santé publique (pollution sonore et pollution de l'atmosphère) ;
- la sécurité routière des usagers, dont les cyclistes ;
- l'occasion offerte par le déploiement du Bus Express, qui désengorgera la ville, et du réseau cycliste « ReVE ».

- **Urbanisme**

« *Au fil des années, j'ai observé la disparition de nombreux espaces boisés au bénéfice de résidences ou de maisons à un étage. Existe-t-il une protection particulière pour les espaces verts existants ?* »

Didier Jeanjean indique que, dès sa prise de fonction, la nouvelle équipe de la mairie a engagé un travail de révision du plan local d'urbanisme (PLU), notamment afin de protéger de ce type d'espaces. Dans ce cadre, la mairie a donné la possibilité aux habitants de classer les arbres de leurs jardins. Le nombre d'arbres classés est ainsi passé de 40 à 180. Plus généralement, la protection de la nature ne pourra s'effectuer qu'avec les Bordelais.

« *Peut-on modifier la loi pour que le montage d'échoppes se fasse uniquement du côté rue ?* »

Pascale Bousquet-Pitt souligne que l'urbanisme et l'immobilier pourront être abordés lors d'un prochain conseil de quartier. Un certain nombre de projets ne voient pas le jour grâce au travail de captation du foncier réalisé par la ville.

CONCLUSION

Pascale Bousquet-Pitt, Maire-adjointe du quartier Caudéran

Le travail de terrain et de concertation doit se poursuivre au sein du quartier de Caudéran. Une réunion de concertation concernant le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) aura lieu le 15 février à 16 heures aux APF.